

Délibération n° 2014-15 du 24 avril 2014 relative au compte rendu du Comité syndical du 20 février 2014

L'an deux-mille-quatorze, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 18 avril 2014.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e déléguée de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémory, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (9) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Anne-Sophie Facon-Allayes, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yvan Hennion, suppléant de François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Bernard Parez, suppléant de Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines.

Délibération n° 2014-15 du 24 avril 2014 relative au compte rendu du Comité syndical du 20 février 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 20 février 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le compte rendu ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 20 février 2014 est adopté.

Transmis en préfecture le - 5 MAI 2014

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY